



**GENERAL FISHERIES COMMISSION FOR
THE MEDITERRANEAN**
**COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES
POUR LA MÉDITERRANÉE**



Cinquième session du Comité de l'administration et des finances (CAF)

FAO HQs, Rome, Italie, 19-24 mai 2014

Mandat du Comité de l'administration et des finances

La Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM),

ÉTABLIT, en conformité avec l'Article VII (1) de l'Accord portant création de la CGPM, un Comité administratif et financier (CAF).

Les fonctions du Comité administratif et financier consisteront à:

- a) Examiner les questions administratives relatives au Secrétaire exécutif et à son personnel et présenter des recommandations appropriées à la Commission;
- b) Examiner la conformité avec le Règlement intérieur et le Règlement financier;
- c) Passer en revue la mise en œuvre du budget adopté à la précédente session de la Commission, analyser et formuler des recommandations sur la proposition de budget qui devra être adoptée pendant la session en cours de la Commission; et
- d) Etudier toute autre question administrative et financière soulevée pas la Commission.

Le Comité administratif et financier se réunira avant la session annuelle de la Commission.